



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cinéma

Question écrite n° 96849

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur les demandes exprimées par l'association « le cinéma s'expose ». Celle-ci joue en effet un rôle important en matière de conservation du patrimoine et de la mémoire du cinéma français des années 1750 à nos jours. Elle réunit le fonds le plus important au monde, constitué de 8 000 appareils originaux, 5 000 objets et accessoires et plus de 80 000 documents. En dix ans, ses expositions itinérantes ont rassemblé plus de 3,5 millions de visiteurs. Plus de mille articles de presse et plusieurs centaines de reportages télévisuels lui ont été consacrés. L'association a ainsi créé des emplois et fait par ailleurs régulièrement appel à des intermittents du cinéma pour organiser ses manifestations. Pour continuer son action et évoquer que ce patrimoine, convoité par de nombreux pays, ne quitte la France, l'association demande l'appui des pouvoirs publics et un appui financier. Aussi, étant donné l'enjeu culturel national de cette activité, il lui demande de lui indiquer sa position sur l'engagement durable de l'État en la matière.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication est bien conscient de l'intérêt de préserver l'exceptionnel patrimoine cinématographique détenu par l'association « Le cinéma s'expose », présidée par François Loubeau, essentiel à notre mémoire cinématographique. C'est pourquoi le cabinet du ministre de la culture et de la communication et le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) ont toujours été en contact étroit avec M. François Loubeau. Une rencontre a ainsi été organisée en mai 2009, au cabinet du ministre de la culture et de la communication. Lors de cette réunion, plusieurs solutions ont été suggérées à M. Loubeau pour lui permettre de mieux conserver ses importantes collections (hypothèse de transfert au hangar de Meudon ou au fort du Buc, par exemple) et de les valoriser pleinement, afin que le public puisse profiter de l'impressionnant travail de collecte qu'il accomplit depuis plusieurs années. Il lui a aussi été suggéré de se rapprocher des pôles « images en région », afin de mettre en valeur ses collections grâce à des projets pédagogiques s'articulant avec des actions déjà mises en place localement. Les différentes pistes explorées complètent les suggestions qui avaient été proposées par le cabinet du ministre de la culture et de la communication à M. François Loubeau. Le ministère de la culture et de la communication, tout comme le CNC, seront attentifs à la réussite des actions de l'association « Le cinéma s'expose » et se tiennent à la disposition de M. François Loubeau pour poursuivre son action et l'aider à entrer en contact avec les acteurs locaux susceptibles de l'épauler dans la mise en oeuvre de ses projets.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96849

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication
Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13865

Réponse publiée le : 25 janvier 2011, page 708